

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
 tion quotidienne, par an..... \$3.00  
 tion hebdomadaire, par an..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance*  
 on peut aussi s'abonner pour six mois pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.12  
 Chaque ligne en sus, première ins.. 0.08  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT  
DU 6 MAI 1878.

### LE CRIME DES FEMMES

PAR  
RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

—Une telle fille ne peut être la mère de tes enfants! dit l'aïeule du jeune homme épris de Néra; pars, essaye de l'oublier.

Il était parti et, au retour, avait épousé une enfant sans grande beauté, mais douée de candeur et de charme.

Le troisième prétendant, riche comme un banquier juif, noble comme un prince, essaya de la décider à une folie en partant avec lui pour Gretua-Green. Néra s'indigna, pleura, réfléchit autant qu'elle pouvait réfléchir... Au milieu de ses réflexions, Gustave Thiebaut la demanda en mariage... Un mois plus tard, elle l'épousa.

Nous l'avons dit, pour le peintre cette femme était une œuvre exquise; peu lui importait qu'elle eût de l'esprit, peut-être eût-il été fâché qu'elle en possédât. Il passait ses heures à lui essayer des costumes des pays les plus divers, à l'esquisser, à la peindre. Son atelier s'emplit de toiles sur lesquelles souriait Néra, tantôt vêtue en pécheuse de Procida, tantôt habillée en Flamande du temps de Terburg; d'autres fois, traînant la robe pasquillée de jais des infantes d'Espagne, ou bercée dans un hamac, enveloppée d'un sari indien. Elle devenait madone, déesse! Néra était la fête des yeux de Gustave, le modèle incomparable; il la regardait et copiait.

Néra s'en réjouissait. Elle secondait Gustave dans cette fantaisie, rêvait de merveilleux costumes, changeait quotidiennement de façon de se vêtir et de se coiffer, avait une habilleuse comme une actrice et restait perpétuellement à l'état de tableau vivant.

La passion de Gustave pour sa femme l'absorba au point de le rendre graduellement paresseux. Néra aimait le plaisir; elle obligeait son mari à quitter sa palette pour faire une promenade, des visites; Gustave voyait de l'amour dans l'obstination de Néra à ne pas le quitter. Il l'en remerciait avec des attendrissements dont elle s'étonnait en en riant, gentiment.

Trois ans se passèrent pendant lesquels Néra courut de fête en fête. Gustave peignait encore, mais l'ardeur de la création s'était éteinte. Jadis sa femme le pressait d'abandonner son travail, elle exigeait qu'il s'y remit. Il cédait, prenait sa palette, ébauchait une toile; mais au bout d'une heure, "cela ne venait pas". Le feu sacré manquait; il s'ennuyait de n'avoir pas vu Néra et l'appelait. Blasée sur la jouissance de voir multiplier son image, la jeune femme venait moins à l'atelier. Très-répandue dans le monde, comptant pour amies beaucoup de riches élégantes et de reines de la fashion, elle sentait moins le besoin de la compagnie de Gustave.

On lui reprochait aucune intrigue, elle détestait les manèges d'une coquetterie inutile avec une pareille beauté!

Elle avait aimé son mari, elle ne l'aimait plus. Elle lui parlait gracieusement et d'une façon plus affectueuse qu'à personne, mais elle laissait voir un peu de fatigue quand il s'obstinait à rester près d'elle. La fixité de ce regard plein de tendresse la gênait. D'ailleurs, tandis qu'elle restait à l'atelier, il ne travaillait pas. Or, Néra dépensait beaucoup et mêlait le gaspillage à la dépense, avec l'insouciance d'un artiste et la complaisance d'un mari. Mais les artistes ne peuvent impunément quitter les hauteurs que le recueillement habite; en se frottant aux petites choses mondaines, ils y perdent un peu de la flamme divine. Gustave garda un talent d'exécution acquis, mais ses toiles manquèrent du cachet spécial que si peu de choses séparent du génie. Au lieu de méditer des œuvres, de poursuivre le beau et l'idéal, il s'arrêta dans sa course. Et puis le public en avait assez de ces portraits de femme, monotones dans leur apparence variée. La critique insinua que cette obstination à reproduire la même figure denotait une grande pauvreté d'invention. Les amis de Gustave apposèrent à ce blâme l'exemple des maîtres: toutes les madones de Raphaël copiant la Fornaria, et le sourire de Mona Lisa se retrouvant même dans les têtes d'hommes peintes par Léonard. Gustave peignit de moins grandes choses, trafiqua de son nom, passa des marchés avec des experts; sa réputation y perdit. Les sincères conseils, les avis austères ne lui manquèrent pas. Il s'en blessa et dédaigna de les suivre. Néra rejeta tout le sentiment de jalousie dont ses confrères étaient animés contre lui.

—Et la femme chasse la Muse...  
—Parfois je le constate avec une cuisante douleur, parfois je m'en réjouis. Je t'aime avec une ardeur dévorante et fatale; j'aimerais mieux mourir que de cesser de t'aimer: Et toi, Néra?

—Vous connaissez mon sentiment sur ces redites sentimentales. Je suis votre femme; cela doit vous suffire.  
—Cela ne contente pas pleinement la part de moi, la plus saine et la meilleure. J'éprouve parfois des déchirements étranges. Je tremble de te voir me préférer quelque chose.

(A Continuer.)

### SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS.

Troisième rapport annuel des Directeurs aux Actionnaires

MESSEIERS,  
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant des opérations de notre société pour l'année expirée le 31 mars dernier.

Le montant total payé par les actionnaires du fonds d'appropriation jusqu'au 31 mars dernier s'élève à la somme de \$68,780.50, sur laquelle \$23,333.00, ont été payées cette année. Six appropriations ont été remboursées en totalité et se trouvent en conséquence anéanties et réunies au fond principal.

A même ce fonds, nous avons placé \$20,000 en prêts hypothécaires, ce qui porte à \$67,000 le montant des créances hypothécaires dues au fonds d'appropriation.

Les profits nets réalisés jusqu'à ce jour, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars dernier, sur les parts d'appropriation s'élèvent à la somme de \$4,912.50, ainsi que l'établit l'état de compte ci-annexé, soit un intérêt d'environ 7 1/2 par cent pour trois ans, ou mieux pour un an et demi car les versements ayant été échelonnés sur toute la durée des 3 années la moyenne des intérêts à calculer ne se trouve être que pour 18 mois, ou encore 3 ans sur moitié de la somme versée.

En face de ce résultat qui n'a été amené par aucune perte ni par aucun mauvais placement, mais bien par la stagnation générale des affaires et par la difficulté de trouver à vendre les appropriations avec profit, nous sommes demandés quel serait le moyen de porter remède à cet état de choses, tout en conservant à chaque actionnaire la pleine valeur des versements qu'il a payés et sa part afférente dans les profits généraux de ce fonds. Ce moyen, nous croyons l'avoir trouvé dans la conversion des parts d'appropriation en parts permanentes.

Dans le cours du mois dernier, nous avons fait part de ce projet aux actionnaires du fonds d'appropriation dans une circulaire. Cette circulaire indique la manière dont cette conversion pourrait être faite et les avantages qui en résulteraient. Nous sommes unanimes à vous la recommander, et nous croyons en cela répondre au vœu général des actionnaires intéressés dans ce fonds.

Les profits nets réalisés sur le placement des capitaux provenant des parts mobiles et permanentes sont de \$4,013.54 équivalant à 18 1/2 par cent à même lesquels il a été payé un dividende de

8 par cent aux actionnaires du fonds permanent. Nous avons tout lieu de croire qu'en convertissant les parts d'appropriation en parts permanentes, et en cessant par conséquent les tirages au sort ainsi que les ventes d'appropriations à l'enchère, le même dividende pourrait continuer à être payé aux nouveaux comme aux anciens actionnaires du fonds permanent.

Le montant versé dans les parts Mobiles et Permanentes s'élève à \$20,020.05 dont \$4,707.05 payées cette année, \$2,292.00 ont été remboursées aux actionnaires et \$10,600.00 placées sur hypothèque.

Le Capital de la Société, payé par les actionnaires s'élève à \$90,831.55.

Montant total du Fonds d'Appropriation placé sur hypothèque..... \$67,000 00

Montant des parts Mobiles et Permanentes placé sur hypothèque..... \$33,200 00

Montant prêté sur la garantie des parts..... 1,283 45

\$101,485 45

Les dépenses d'administration y compris loyer, etc., se sont élevées à \$3,091.51 contre \$3,366.47, l'année dernière soit une diminution de \$274.96.

A l'expiration de chaque mois, les livres de la Société ont été régulièrement balancés et examinés par les auditeurs, et à l'expiration de l'année, ils ont constaté que toutes les entrées étaient correctement faites, et que le montant en caisse, ainsi que le montant en banque, était bien et dûment à la disposition de la Société.

Prenant en considération la dépression générale qui continue à se faire sentir dans toutes les branches d'affaires, nous croyons que le résultat des opérations de la société, durant l'année qui vient de s'écouler, est tel que les actionnaires doivent être convaincus que leur capitaux sont en sûreté, et qu'une fois la conversion projetée opérée tous pourront compter sur dividendes réguliers et satisfaisants.

Nous avons eu à enregistrer dans le cours de l'année la mort de l'un des membres du bureau de direction, O. Desloriers, Ecr. Il avait été l'un des fondateurs de notre Société à laquelle il a toujours porté un grand intérêt, et nous avions trouvé en lui l'un des membres les plus utiles de la direction.

La vacance ainsi créée a été d'après nos règlements remplie par une nomination faite par le bureau qui a choisi E. R. Fréchette, Ecr.

Le tout humblement soumis,  
Jos. G. Bossé,  
Président.

Québec, 2 mai 1878.

### BILAN.

Fonds d'appropriation.

ACTIF.

Caisse.....	7,184 24
Prêts Hypothécaires.....	67,000 00
Billets recevables.....	172 22
Prêts.....	10,008 12
Prêts sur Actions.....	738 00
Immeubles.....	1,902 66
Prêts Adj. Demers.....	797 48
Action Fonds Permanent.....	100 00
Mobilier.....	328 95
Organisation.....	557 82
	\$88,843 48

PASSIF.

Capital versé.....	68,780 50
Remboursements.....	15,140 61
Divers.....	9 87
Profits et Pertes.....	4,912 50
	\$88,834 48

\$88,834 48

### PROFITS ET PERTES.

DOIT.

Organisation, Mobilier, Commission et Administration.....	4,538 10
Intérêt.....	901 35
Balance.....	4,912 50
	\$10,351 95

\$10,351 95

AVOIR.

Balance 31 mars 1877.....	2,259 08
Entrées.....	9 00
Livrets.....	1 75

Primes.....	1,575 00
Amendes.....	684 65
Actions confisquées.....	528 00
Versements.....	5,186 00
Transferts.....	24 00
Actions Fonds Permanent.....	4 00
Immeubles.....	80 47
	\$10,351 95

\$10,351 95

Balance..... \$4,912 00

### BILAN.

Parts mobiles (Classe A. B. C. D. et E.) et fonds permanent.

ACTIF.

Prêts Hypothécaires.....	\$ 33,200 00
Prêts sur actions.....	547 45
Organisation.....	942 51
Mobilier.....	237 99
Billets Recevables.....	12 67
Emprunts.....	640 45
Immeubles.....	226 85
Transferts.....	952 00
Caisse.....	2,503 82
	\$ 39,263 74

\$ 39,263 74

PASSIF.

Fonds Per. et Parts Mobiles (A. B. C. D. et E.) Cap. versé.....	22,071 05
Emprunts.....	11,575 62
Remboursements.....	1,961 27
Dividende non réclamé.....	31 40
Dividende dû.....	388 11
Profits et Pertes.....	3,236 74
	\$ 39,263 74

\$ 39,263 74

### PROFITS & PERTES.

Parts mobiles (Classes A. B. C. D. et E.) et fonds permanent.

DOIT.

Organisation.....	104 70
Administration.....	600 00
Intérêt.....	750 34
Mobilier.....	26 43
Dividendes.....	1,165 13
Balance.....	3,236 29
	\$5,882 89

\$5,882 89

AVOIR.

Bal. au 31 mars 1877.....	626 13
Entrées.....	102 00
Intérêts et Bonus.....	2,027 00
Amendes.....	260 94
Intérêt.....	1,035 94
Administration.....	1,794 91
Actions confisquées.....	30 00
Transferts.....	1 00
Dividendes.....	4 97
	\$5,882 89

\$5,882 89

Balance..... 3,236 29

A. J. AUGER, Sec. Trés.

Nous soussignés, certifions que nous avons examiné les livres de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année 1877-78 et que le bilan et les états ci-dessus sont corrects.

N. ARTHUR GARD, } Auditeurs

Ed. H. NESBITT, }

Proposé par A. Racine, écr., secondé par E. Vincent, écr., que le rapport des directeurs, ainsi que le rapport du secrétaire-trésorier, tels que présentés, soient adoptés et imprimés pour être distribués aux actionnaires. Adopté.

Proposé par L. N. Carrier, écr., secondé par Paul Blouin, écr., que l'article 77 page 29 des règlements de la "Société Permanente de Construction des Artisans" soit amendé en retranchant d'icelui les mots "le premier jeudi" pour substituer à leur place les mots "le dernier jeudi." Adopté.

Proposé par E. Vincent, écr., secondé par F. X. Dery, écr., que les remerciements soient votés au président et aux directeurs sortant de charge et au secrétaire, assistant-secrétaire et aux officiers pour la bonne administration des affaires de la Société. Adopté.

Proposé par L. N. Carrier, écr., secondé par A. Racine, écr., que MM. Jos. G. Bossé, Siméon Lesage, George Piquet, Joseph Plamondon, Prosper Bonnet, M. D. Jos. A. Defoy, E. R. Fréchette et Octave Migner soient réélus directeurs de la Société Permanente de Construction des Artisans. Adopté unanimement.

## Annonces Nouvelles.

Le Crime des Femmes, etc.—A vendre à ce Bureau.  
Emporium de Québec—J. E. Caron.  
Banque de Québec—J. Stevenson.  
Glacé! Glacé!—John Musson & Cie.  
Suzor & Tessier, Avocats, 10, rue Buade.  
Montambault, Langelier & Langelier.  
Vente à l'Encau—Jacques & Murphy.  
Marchandises Sèches—F. X. Lepage.

## QUEBEC,

LUNDI, 6 MAI 1878.

## LES JOURNAUX TORIÉS.

Pour se consoler de l'aplatissement qu'ils viennent de recevoir dans la lutte qui s'est dénouée le premier de mai au soir, les journaux qui se disent conservateurs rient à la victoire.

Il y a de quoi vraiment hausser les épaules de pitié.

Un parti qui, dans une Chambre, s'était donné une majorité, acquise et soutenue on sait comment, et qui, après avoir passé par le tamis d'une élection, le creuset populaire, tombe d'une majorité de quarante à quarante-huit, à une minorité de trois ou quatre voix, ne peut pas sensément prétendre qu'il représentait l'opinion publique.

Et cependant, on le voit encore, se cramponnant à des chimères, prétendre à la majorité.

Allons donc, le parti conservateur est descendu au-dessous de la ligne de la majorité, n'est pas même dans le dernier cran de l'échelle, et va descendre encore, cette fois pour disparaître sous terre; qu'il y compte.

La session du 4 juin le lui prouvera sans réplique.

Depuis l'ouverture de la lutte, il s'en est payé de ces vantardises de tout genre: à le croire, nous étions écrasés, pulvérisés; pour lui, cela dépassait le sens commun qu'il y eut assez d'honnêtes gens dans la province pour appuyer un parti politique décidé à s'occuper des vrais intérêts du pays. Cependant malgré ses vantardises, malgré toutes les brillantes perspectives qu'il annonçait à tout le monde, le voilà à terre, anéanti; nous lui avons mis le pied sur la tête, et nous la lui écraserons le quatre de juin, comme celle du vieux serpent.

Aujourd'hui nous ne représentons pas un parti politique arrivé à la tête des affaires; nous représentons quelque chose de supérieur; nous ne sommes pas des libéraux arrivés au pouvoir: nous formons une cohorte d'hommes indépendants et sincères, pour qui la couleur politique s'efface devant l'intérêt du pays qui est tout; c'est pourquoi il n'y aura rien de surprenant pour nos ennemis, si notre majorité se trouve fortifiée par l'appui de tous les députés honnêtes et vraiment indépendants, en un mot des patriotes, et qui mettent au-dessus des intérêts d'un parti politique ceux de la province; rien d'étonnant si nous avons l'appui de tous les députés qui, connaissant la situation précaire du pays, et la sincérité du nouveau gouvernement, voudront empêcher la province de retomber dans une nouvelle lutte électorale, et appuyer la politique nationale de la nouvelle administration.

Nous connaissons nos ennemis, et s'ils cherchent à vouloir compromettre certains députés, s'ils se disputent leurs personnes et leurs votes, c'est qu'ils veulent semer de la zizanie, fomentier les troubles, et profiter de l'anarchie qu'ils comptent créer pour se cramponner au pouvoir, sans lequel bon nombre d'entre eux sont bien en peine de trouver leur pain quotidien.

Si le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, et tutti quanti de même farine, crient contre des aveugles aujourd'hui, ce n'est pas l'intérêt public qui les font crier, mais ce sont les tiraillements de la faim qu'ils commencent à ressentir; c'est le châtiement qui commence pour eux, et il n'est pas près de finir.

Ils ont fait bien du mal à leur pays. Dieu sait quels germes de révolution ils ont semés! quels préjugés abominables ils ont sciemment fomentés! tout cela au nom de la religion et de la morale. Dieu sait aussi comme ils ont ravalé notre dignité nationale! La mesure était comble, elle devait renverser un jour ou l'autre. Tant d'iniquités ne pouvaient rester impunies! Le jour de la rétribution est arrivé.

Nous sommes les instruments qui, entre les mains d'une force supérieure, vont punir les mécréants, les prévaricateurs.

Nous vous accusons vous, membres d'une clique qui nous écrasait de ses dédains il y a deux mois, nous vous accusons vous MM. Angers, Baker, et vos polichinelles Tarte, Vallée, Thi-

bault, d'avoir abusé, en assumant le nom d'un parti politique, le parti conservateur, de la crédulité et de la bonne foi d'une foule de braves gens, à la ville comme à la campagne.

Nous vous accusons vous, barbouilleurs du *Canadien*, du *Courrier du Canada*, de n'être que les porte-voix d'une clique d'éhontés trafiquants de consciences et des intérêts publics.

Nous vous accusons, vous, tous ensemble, d'avoir usurpé un nom, celui de conservateur, infiniment respectable, tandis que vous n'êtes que des renégats politiques.

Les vrais principes conservateurs, nous savons ce qu'ils sont; il méritent d'être respectés, et nous les respectons, comme nous déclarons que les principes politiques de notre parti, les plans d'administration publique de nos amis, sont infiniment respectables et ont droit au respect de tous.

Nous vous accusons tous d'avoir forfait à la mission que l'on vous avait confiée.

Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à mettre sur votre cerceau!

Ci git un cabinet corrompu qui a pillé notre revenu.  
Pour remédier au gaspillage  
Il nous a surtaxés tant et plus.  
Il nous avait taxés davantage  
Et nous avait même tous vendus,  
S'il en eut eu le temps. C'est dommage!

## OPINION NON-SUSPECTE.

Nous lisons ce qui suit dans le *Star*, journal conservateur de Montréal:

"De nouveaux détails nous apprennent que le ministre Joly a été mieux soutenu que l'on pouvait le supposer d'abord. Il est très probable qu'il aura une forte majorité à l'ouverture de la chambre, afin d'avoir l'occasion de montrer au pays la différence qu'il y a entre une bonne et une mauvaise administration des affaires publiques. Le résultat démontre que la majorité du peuple approuve la conduite du Lieutenant-Gouverneur, en démettant le gouvernement de Boucherville, et est une preuve évidente, qu'en réalité, le parti conservateur ne possédait pas la confiance du pays. D'après ce qui arrive au moins, le Lieutenant-Gouverneur a eu raison, quelque singulière qu'ait été sa conduite, au point de vue constitutionnel. En effet, il ne peut y avoir aucun doute que la masse des électeurs ne s'est pas arrêtée à la question constitutionnelle, et que la grande majorité ont cru simplement devoir appuyer un premier ministre, désireux d'administrer les affaires de la Province avec économie et efficacité..."

Dans nos entrevues avec les conservateurs aujourd'hui, nous n'en avons pas entendu un seul exprimer un regret pour la défaite qu'ils viennent de subir, mais plutôt le contraire. Ils croient que les froides ombres de l'opposition leur enseignera la leçon, que tout puissant que puisse être un gouvernement, il ne faut pas mépriser l'opinion publique.

## UN COUP ABOMINABLE.

## PROBABLEMENT UN ASSASSINAT.

Au moment de mettre sous presse, nous avons appris que M. Boutin, député de Bellechasse, a été frappé, par derrière, par une main inconnue, au moment où il sortait de chez lui, à St. Raphaël, samedi soir.

Il a été assommé du coup et on l'a rentré dans la maison.

Ce matin, il a été administré.

Ce sont là toutes les nouvelles que nous avons pu avoir.

Nous savions déjà d'avance, par la rumeur publique, qu'il y avait eu des menaces de mort de proférées contre M. Boutin.

Nous espérons que les autorités ne tarderont pas à prendre les mesures nécessaires pour trouver le ou les coupables d'un aussi odieux attentat.

## CHOSSES ET AUTRES.

Le *Canadien*, ce journal prude et si scrupuleux, joue au scandalisé, à propos de ce que nous avons rapporté vendredi le fait d'une gageure de 379 chapelets entre deux électeurs de Lotrette, et plus loin d'un mot à propos de la Passion de N. S., comme il en existe plusieurs douzaines du même genre, et nous accuse de vouloir tourner le chapelet et la Passion en ridicule.

Nous protestons contre de pareilles accusations, et l'individu qui fait le scandale dans le *Canadien*, sait très bien que nous n'avons jamais eu pareille pensée, que les gageures de chapelets et autres dévotions du même genre, et que le mot que nous avons rapporté au sujet du sermon du curé est un entre les milliers du même genre qui se racontent à la maison, au foyer, etc., sans qu'il y ait

pour cela raison d'accuser les gens de vouloir faire de l'impunité.

Cette espèce de morale du *Canadien*, en dit plus que le reste sur les tristes gens qui rédigent cette feuille.

Le *Courrier du Canada*, un autre journal prude, se scandalise à son tour, du triomphe de notre parti, vendredi, et à la gracieuseté de nous dire que ce cortège ressemblait à un défilé de hordes garibaldiennes.

Toujours honnêtes, les pieux individus qui barbouillent le *Courrier*.

Il nous reproche les couleurs rouges qui dominaient dans la procession; il en parle d'un ton qui nous fait croire que le rouge a sur lui le même effet que sur certains oiseaux de basse-cour.

Il nous semble qu'en fait de couleurs, le rouge vaut pour le moins autant que toute autre couleur, que le bleu par exemple; que si le rouge est la couleur de la vie, du bon sang (sans calembourg), par contre la première couleur que prend la mort, et le corps qui se corrompt ou se putréfie, c'est le bleu.

Ne nous chicanons pas cependant sur ces puérités. Seulement nous dirons au *Courrier* que nous connaissons sa tactique, en faisant pareilles réflexions sur le triomphe de vendredi dernier. C'est un des cents petits moyens qu'il emploie pour préjuger l'opinion des gens contre nous, et fomentier le fanatisme.

Nous ne demandons pas au *Courrier* qu'il s'extasie avec nous sur le triomphe. Non, loin de là. Mais il devrait au moins, lui, grand catholique, ne pas faire des réflexions aussi malhonnêtes, s'il lui en coûte de convenir que la démonstration politique de vendredi, a été aussi imposante par sa dignité et que par ses proportions extraordinaires.

M. Angers est dans une rage indicible; il ne faisait pas la guerre politique, avec la magnanimité d'un adversaire loyal. Non; il s'était transformé en sauvage, en Iroquois, et faisait de la cruauté.

La bile était au fond de tous ses actes, et aujourd'hui sa bile est plus soulevée que jamais. Peut-on croire qu'il y ait des gens au cœur aussi méchant? Samedi, il rencontrait un citoyen des plus respectables, très considéré; malheureusement ce citoyen a travaillé contre lui dans Montmorency, mais sans prendre une part active et suivie à la lutte. Ce citoyen salue Fanfan, qui se retourne et lui dit insolemment qu'il ne veut plus de ses saluts, parce qu'il ne le croit pas assez respectable.

Comme c'est noble, comme c'est généreux. Nous relatons cet incident pour édifier le public sur le beau caractère de Fanfan Angers.

Il pousse la haine, le fiel jusque dans ses relations privées.

Pauvre Sire!

Le citoyen dont vous refusez les civilités ordinaires, se passera certainement des vôtres. D'ailleurs, qu'est-ce que cela peut faire à quelqu'un, d'être et de n'être pas honoré des civilités de Fanfan Angers.

Seulement, ce petit trait peint l'homme.

M. Chapleau a pris hier un train spécial, pour aller trouver les députés de Dorchester et Beauce.

On le dit en recherche d'un comté pour son ex-colleague Fanfan Angers.

Il va sans dire qu'il est monté avec son vieux sac à promesses, sans compter le sac aux écus qu'il va faire miroiter devant les yeux des candidats qu'il croit corruptibles.

Ces gens là ont une bien piteuse idée des hommes, de candidats et des députés. Étant donné un député, un électeur, ils le cotent à tant sur le marché, comme une tête de bétail.

Nous ne sommes plus sous l'ancien régime, M. Chapleau, et vous trouverez aujourd'hui dans la députation bien moins de gens à corrompre qu'autrefois.

Nous croyons qu'il sera reçu comme mérite de l'être tout homme qui, comme lui, fait le métier de corrupteur.

## ELECTION MUNICIPALE.

M. Vallière dispute à M. Vallerand la représentation du quartier du Palais, dans le Conseil-de-Ville, M. Théophile Ledroit ayant décliné cet honneur.

Il sont tous les deux d'anciens représentants du Conseil-de-Ville. Nous espérons que M. Vallerand l'emportera sur M. Vallières.

Ce dernier est un partisan trop avoué du parti des taxes, pour mériter le suffrage des électeurs du quartier du Palais, car les électeurs devront se rappeler qu'à la Corporation ainsi qu'au Parlement on a souvent occasion d'imposer des taxes.

M. Vallerand, au contraire, a toujours combattu les taxes sous quelques formes qu'elle aient été présentées, et cela seul lui donne droit aux sympathies des contribuables du quartier du Palais.

Pour notre part, nous désirons fermement qu'il soit élu, et nous engageons tous nos amis à appuyer la candidature de M. Vallerand de leur vote et à prier leurs amis d'en faire autant.

La votation sera close mardi prochain à 4 hs. p. m.

## FELICITATIONS A L'HON. M. JOLY

Le Club de Réforme, Littéraire et de Discussion, de Toronto, a décidé, à sa réunion régulière jeudi soir, d'adresser à l'Hon. M. Joly la dépêche suivante: Toronto, 2 mai 1878.

A l'Hon. H. G. Joly;

Les membres du *Toronto Reform Literary and Debating Club* ont la profonde satisfaction de vous exprimer, à vous et à vos collègues, leurs sincères félicitations sur la magnifique victoire que vous avez remportée au nom du bon gouvernement et en face d'une position aussi extraordinaire, et vous souhaitez une carrière longue, utile et honorable comme Premier ministre de la Province de Québec.

(Signé)

JOHN A. PATERSON,  
Président.  
R. B. ELLIS,  
Secrétaire.

## PARLEMENT FEDERAL.

Séance du 3 mai.

La Chambre prend les estimés en considération.

L'item pour l'école militaire est soumis.

M. MITCHELL propose, "Que vu l'état des finances du pays il n'est pas opportun de voter la somme de \$50,000 pour l'école militaire."

M. JONES.—Si on veut tenir une école militaire sur un bon pied, cette somme est absolument nécessaire. La Chambre a déjà approuvé la fondation de cette école. Ces écoles sont très utiles, et jusqu'à présent la nôtre a donné de bons résultats.

M. KIRKPATRICK approuve l'item et dit qu'il ne pense pas qu'on doive en diminuer le montant.

M. MACDOUGALL dit que l'octroi de cette somme est nécessaire et que les élèves qui auront suivi les cours de l'école militaire seront en état de rendre de grands services, si jamais le pays se trouve engagé en guerre.

L'amendement de M. Mitchell est perdu sur division.

Au sujet de l'item de \$302,000 pour la police montée du Nord Ouest, M. Mitchell dit que cette somme est trop élevée, et il propose qu'elle soit réduite à \$100,000.

M. CARTWRIGHT.—J'accepterais cet amendement avec plaisir, si je pensais que le service put se faire pour la somme de \$100,000.

Je suis convaincu qu'on ne peut réduire la somme portée aux estimés maintenant, mais on pourra le faire plus tard. L'achat et le transport des vivres et l'achat du fourrage surtout, entraînent de fortes dépenses.

L'amendement est perdu et l'item est approuvé.

Relativement à l'item pour réparer les fortifications, M. MACKENZIE, en réponse à une interpellation de M. Langevin, dit que les principales dépenses seront pour réparer la citadelle de Québec. Les forts qui ont été construits à Lévis par des ingénieurs anglais, conviendraient mieux au climat de l'Angleterre qu'à celui du Canada. Lorsqu'il pleut, l'eau pénètre dans l'intérieur des bâtisses où sont emmagasinées les munitions et déjà cette bâtisse est beaucoup détériorée.

L'item pour l'entretien de havres et des brises-lames dans la Province d'Ontario est soumis à la considération de la Chambre.

M. McCALLUM propose que l'allocation de \$7,500 pour le havre de Morpeth, sur le Lac Érié, soit retranchée.

Après une courte discussion, l'amendement est rejeté.

L'item de \$110,000 pour draguage est pris en considération.

M. STEPHENSON propose que cet item soit soumis de nouveau à la considération du comité, afin que l'on spécifie les endroits où l'argent sera dépensé.

M. MACKENZIE mentionne les différents endroits où on emploiera les bateaux dragueurs et dit qu'il est impossible de spécifier au juste la somme qui sera dépensée à chaque endroit.

M. CARTWRIGHT dit que c'est ainsi que l'ancien gouvernement a toujours voté cet octroi et que l'opposition n'a jamais soulevé d'objections.

M. KIRKPATRICK dit que si l'on ne spécifie pas la somme qui sera dépensée à chaque endroit, le gouvernement enverra des bateaux dragueurs aux endroits où il sera sûr d'avoir des partisans.

M. MILLS.—Il est impossible de dire d'avance si un bateau-dragueur sera employé longtemps au même endroit. L'hon. député qui a proposé l'amendement sait bien qu'il est impossible de dire quel sera le coût des travaux à chaque endroit.

L'amendement étant soumis au vote, est perdu sur la division suivante: Pour 40, contre 86.

L'item pour les salaires des surintendants des canaux est adopté après une courte discussion.

Sur motion de M. MacKenzie, le bill pour prévenir les crimes et les actes de violence dans certaines parties du Canada est référé à un comité spécial.

M. MACKENZIE propose que le bill touchant la vente des boissons enivrantes soit lu une seconde fois.—Adopté.

M. LAFLAMME propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier.—Adopté.

Et la Chambre s'ajourne à 12.45 hs.

## ENQUÊTES.

Témoignages des Drs. Jackson et Lemieux pris à l'enquête tenue, à la demande du Dr. L. LaRue, sur le corps de feu Cléophas Martel.

ALFRED JACKSON, de la cité de Québec, médecin et chirurgien, étant assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit:

Mardi soir, le 24 du courant, vers 9 heures du soir, je fus demandé par une couple de jeunes gens, que je ne connais pas, de me rendre chez un M. Martel, que le docteur me faisait demander en consultation. Rendu chez M. Martel, j'ai vu le Dr. LaRue, qui me dit que c'était un cas sérieux, m'en donnant une courte histoire. En peu de mots, il me dit ce qu'il en avait fait. J'examinai M. Martel, et je pus constater, qu'il était atteint d'une péritonite très sévère. Il y avait gonflement très considérable de l'abdomen avec tympanite que je pus établir par la percussion. Il avait un pouls entre 140 à 145, très irrégulier. La respiration était très gênée. Il était pâle, mais les extrémités étaient passablement chaudes. Je remarquai que le bout des doigts était bleuâtre; et la figure et le nez particulièrement froids. Il avait la figure inquiète. Il saisissait tout ce qu'on lui disait, il paraissait agité. Il n'était pas bien souffrant dans le temps. Je lui posai quelques questions, auxquelles il me donna des réponses très claires.

Après l'examen nous passâmes le Dr. LaRue et moi, dans une autre chambre, dans le but de nous consulter sur le caractère du cas. Une jeune dame, après m'avoir donné les détails de ce qui avait été fait, me dit que ce jour-là, vers 5 heures de l'après-midi, on avait fait prendre au malade, à l'insu du Dr. LaRue, une dose d'huile de castor. Je demandai quelle quantité et on me dit environ un 1/2 d'un verre à patte. Je fis la remarque alors qu'on avait mal fait, vu qu'il était sous les soins du docteur.

Dans la chambre de consultation se trouva Mme Dumas, ici présente, sœur du défunt, je crois, qui se retira sur ma demande, comme les consultations se font ordinairement entre médecins seulement.

Après notre consultation nous fixâmes ce qui devait être fait, et choisîmes 9 heures et demie du matin pour une seconde consultation. Quelqu'un de la famille me demanda en partant si le malade devait être administré; je répondis, que comme le Dr. LaRue était pour passer la nuit, si la maladie s'aggravait il serait là pour avertir.

Les symptômes que j'ai remarqués, c'est-à-dire le bout des doigts froids, la figure et le nez particulièrement froids, indiquaient une mort prochaine.

La dose d'huile de castor, qui a été administrée au défunt, aurait pu aggraver la maladie en produisant des vomissements et en stimulant les intestins. L'indication dans la péritonite est de maintenir l'estomac et les intestins dans un état de repos aussi parfait que possible, et c'est pourquoi on administre de la morphine pour calmer les douleurs et maintenir les viscéres en repos.

L'huile de castor administrée au défunt, n'a produit aucun vomissement, ni agi aucunement sur les intestins.

Question.—Avez-vous changé le traitement mercredi soir?

Réponse.—Le traitement a été modifié, le malade prenait du vin, et je suggérai le brandy comme remplaçant vu son état de grande faiblesse. Comme les intestins étaient bien remplis par des gaz, j'ai suggéré une injection contenant un peu de térébenthine dans le but de chasser, s'il était possible, une partie de ces gaz. J'ai aussi suggéré l'application d'un peu de térébenthine sur l'abdomen au moyen de flanelles bien chaudes qui remplaceraient les cataplasmes dont on s'était servi auparavant. Le brandy mélangé de partie d'eau, devait être administré une cuillerée à soupe toutes les demi-heures.

L'effet des cataplasmes et des flanelles chaudes est à peu près le même.

Le traitement suivi par le Dr L. LaRue, dans le cas actuel, et avant mon arrivée, est celui qu'on emploie ordinairement aujourd'hui dans la péritonite.

Question par un juré.—L'application des cataplasmes chauds à l'extérieur peut-elle être employée en même temps que l'administration de l'eau froide à l'intérieur?

Réponse.—L'eau n'est pas généralement considérée comme remède; je ne vois aucun inconvénient dans l'application de la chaleur à l'extérieur et de boire une quantité modérée d'eau froide. Dans la péritonite et dans l'inflammation des intestins on va un pas plus loin car on administre souvent de la glace à l'intérieur. Là, la glace est donnée comme remède, c'est un sédatif puissant, particulièrement dans les vomissements.

Et a signé,  
A. JACKSON, M. D.

CHARLES EUSÈBE LEMIEUX, de la cité de Québec, écr., médecin et chirurgien, étant assermenté, dépose et dit.

J'ai été appelé hier à faire l'examen d'un cadavre qu'on m'a dit être celui de M. Cléophas Martel. La décomposition était très avancée. En ouvrant l'abdomen, j'ai pu constater les signes d'une inflammation du péritoine. Tous les autres organes ne présentaient que très peu d'altération. Je suis positif à dire que la mort a été causée par cette inflammation du péritoine, appelée péritonite. Je n'ai rien trouvé dans les autres organes qui ne fût pas la conséquence nécessaire de cette inflammation du péritoine, (vulgairement appelée la coëlle.)

Je suis d'opinion que le Dr. LaRue a traité le malade comme il devait l'être, et comme on traite cette maladie aujourd'hui.

Un purgatif, quelqu'il soit administré pendant la durée d'une inflammation du péritoine, peut avoir pour le malade des effets désastreux. J'ai entendu les témoignages à propos de l'administration de l'huile de castor dans le cas actuel; je ne sais pas qu'elle ait produit de bien mauvais effets, mais je suis persuadé qu'elle n'a pas pu en produire de bons. Et dans le cas actuel, il était excessivement imprudent de s'arroger le droit d'intervenir, de changer ou de modifier, d'une manière ou d'une autre, le traitement du médecin.

Et a signé  
C. E. LEMIEUX.

Le Dr. Lemieux termina son témoignage en disant: "J'irai plus loin: le fait d'arrêter l'administration des poudres de morphine et de donner une dose d'huile de castor au malade, était suffisant pour causer la mort du défunt. Cette partie du témoignage fut réservée par le député, coroner.

Verdict du jury.

"Que Cléophas Martel est mort naturellement d'une péritonite. Et les jurés disent de plus que madame Moïse Lavoie, a commis une imprudence qui pouvait avoir des suites fâcheuses en recommandant l'administration de l'huile de castor au défunt, et en intervenant dans le traitement du médecin.

De plus, les jurés sont d'opinion que l'usage trop généralement répandu, et suivi dans le cas actuel, d'employer des charlatans est un fait regrettable et qui peut causer des accidents très déplora-

Certificat du Dr. Jackson approuvant le traitement du Dr. LaRue.

Québec, 28 avril 1878.

Je soussigné, certifie que le Dr. Léonidas LaRue a parfaitement connu la maladie péritonite de feu Cléophas Martel; que le traitement qu'il a donné est celui que l'on emploie aujourd'hui, et que la morphine est l'un des meilleurs remèdes que l'on puisse employer dans cette maladie, que j'ai conseillé au Dr. LaRue de continuer les mêmes poudres, et que ceux qui disent que j'ai blâmé le Dr. LaRue pour son traitement, commettent, sciemment et volontairement, une fausseté; qu'entre les cataplasmes et les flanelles chaudes, je ne vois pas de différence, car les deux sont un moyen d'appliquer la chaleur, et que le Dr. LaRue avait raison d'administrer le vin ou tout autre stimulant.

De plus, je certifie positivement, que le verre de gin, donné tout à la fois, et au commencement de la maladie, ainsi que la dose d'huile de castor administrée au malade, étaient en tout contraires, et n'étaient propres qu'à aggraver la maladie, surtout si les poudres de morphine n'étaient pas données.

Enfin, je certifie que l'eau froide, et même la glace, sont administrées judicieusement dans cette maladie.

A. JACKSON, M. D.

L'on se faisait peu à l'idée, que ce jeune homme, que l'on avait vu plein d'activité et de santé le samedi de Pâques, ne fut plus qu'un cadavre, après quatre jours de maladie seulement.

Des personnes que j'accuse facilement, à blâmer, eurent bientôt trouvé une raison pour expliquer la chose; et tout naturellement, on jeta la faute sur le dos du médecin qui avait donné ses soins au défunt. En cette circonstance, comme dans bien d'autres, il a fallu me convaincre, que le médecin n'est jamais plus maltraité, que par ceux dont il doit attendre le plus de reconnaissance.

Fort de mon droit, et pour mettre fin aux commérages qui allaient leur train, je demandai au coroner Belleau de m'accorder une enquête, et l'ouverture du cadavre.

Le coroner acquiesça à ma demande, et c'est ce qui me permet de trouver aujourd'hui que M. Martel est bien mort des suites de la maladie que j'avais reconnue dès le début, que mon traitement était judicieux, et que l'on avait eu tort, de recourir à une charlatanerie. Fasse le ciel que M. Martel soit la dernière victime du charlatanisme!

DR. LÉONIDAS LARUE.

LA GUERRE D'ORIENT.

Londres, 5.—On fait des préparatifs pour débarquer des troupes indiennes à Port Saïd et à Suez, et l'on prend des mesures pour leur transport. On attend trois cuirassés anglais mardi à Port Saïd.

St. Pétersbourg, 5.—Le grand Duc Nicolas, est arrivé aujourd'hui et a été reçu avec enthousiasme.

On rapporte à Vienne que la famine désole la Russie Orientale.

Hobart Pacha a dîné avec la Reine aujourd'hui au château Windsor.

A TRAVERS LA VILLE.

PERSONNEL.—L'hon. M. Alexandre Chauveau, solliciteur-général, est arrivé samedi soir à Québec.

UNIVERSITÉ-LAVAL.—Demain, premier mardi du mois, il y a réception aux salons de l'Université de 7½ heures à 9 heures p. m.

C'est le 15 et non le 8 de mai que doit avoir lieu la translation intime des restes de Mgr. de Laval; et le 23, la translation solennelle.

PREMIÈRE COMMUNION.—Hier, aux Ursulines, a eu lieu la cérémonie de la première communion.

LES RESTES DE MGR. LAVAL.—Hier, au prône des églises catholiques, on a lu un mandement de Mgr. l'Archevêque à propos de la translation des restes mortels de Mgr. de Laval, au Séminaire de Québec.

LA FÊTE DE LA REINE.—Nous apprenons que les 8e et 9e bataillons se proposent d'assister à la grande revue des volontaires qui doit avoir lieu à Montréal le jour de la fête de la Reine.

LA "DAME BLANCHE."—Il ne faut pas oublier que c'est demain soir que nous aurons le plaisir d'entendre le grand opéra de Boieldieu, la Dame Blanche.

Cet opéra sera donné le 7, le 8 et le 9. Il y a longtemps que nous avons eu à Québec un opéra français complet, et des artistes comme ceux qui font figurer dans la Dame Blanche.

Nous espérons que l'on fera même des sacrifices pour ne pas y manquer.

LES RUES.—Le Grand Jury, dans son rapport, a signalé le mauvais état de grand nombre de nos rues.

LA SANTÉ PUBLIQUE.—Dans son rapport le Grand Jury a été surpris de voir que, pour la ville, il n'y avait qu'un officier de santé. Dans son opinion, il en faudrait au moins quatre, et ce ne serait pas trop.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES ARTISANS.—Nous publions aujourd'hui à la première page le rapport annuel de la Société de Construction des Artisans. Ce rapport témoigne de l'état satisfaisant des affaires de l'institution.

Nos lecteurs verront qu'il est fait mention du projet de convertir les parts d'appropriation, en parts permanentes dont le capital sera fixé, donnant ainsi aux actionnaires l'avantage d'un bénéfice sous forme d'intérêt et de pouvoir en disposer au même titre que les actions de banque. Elles auraient aux yeux des actionnaires et du public, plus de solidité que ces dernières, attendu que le capital qu'elles représenteraient sera constitué au moyen de prêts faits par la société, garantie sur des biens fonds.

Une assemblée des actionnaires de la société sera convoquée pour le mois de juin prochain, devant laquelle le projet sera discuté.

LA POLICE PROVINCIALE.—Le Grand

Jury a déclaré dans son rapport à la Cour Criminelle que ce corps de police est excellent, mais est trop considérable pour la besogne qu'il a à remplir.

CANONS PALLISER.—Les canons dont Sir William Palliser nous a fait cadeau, sont arrivés vendredi par le steamer Thames.

Ils ont été transportés sur la place Durham devant le vieux Château St. Louis.

Les fleurs et les guirlandes qui les ornaient ont été remises à Mlle Letellier de St. Just, par l'aide-de-camp de Son Excellence.

Ces pièces coûtent à Sir William Palliser £700 sterling chacune.

Sir Palliser va en envoyer une à Montréal.

ALARME DE FEU.—Feu de cheminée à la boîte 67, coin des rues St. Jean et Ste. Geneviève à huit heures ce matin.

NAVIRE LANCÉS.—Deux magnifiques navires ont été lancés ce matin dans la rivière St. Charles. L'un construit par M. Valin, et l'autre par M. Baldwin. M. Valin en lancera un deuxième demain matin.

DANGEREUX.—On signale aux autorités, le mauvais état du chemin dans la rue Notre-Dame des Anges, à St. Roch. Il y a des trous de un à deux pieds de profondeur.

EMPORIUM DE QUÉBEC.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. J. E. Caron, que nous publions dans une autre colonne. L'assortiment des marchandises qu'il offre en vente est très varié et d'un choix tout nouveau.

MUSICIENS ZÉLÉS.—Nos lecteurs ont pu voir par les renseignements que nous avons publiés il y a quelques temps, sur le grand jubilé musical, qui aura lieu à Montréal, en juin prochain, que le corps de musique de Notre-Dame de Beaufort, sous la direction de M. Joseph Vézina, s'est fait inscrire sur la liste des concurrents.

Ce corps de musique est composé de trente-deux exécutants qui, jusqu'à ce jour, ont sacrifié énormément de temps et beaucoup d'argent pour atteindre le but que son fondateur, le Révérend M. Tremblay, curé de Beaufort, s'était proposé, en l'organisant.

Ce but est aujourd'hui atteint; c'est-à-dire que la paroisse de Beaufort possède à l'heure qu'il est, un corps de musique qui peut sans crainte se mesurer avec les autres organisations musicales de la Puissance dont la date de la fondation est la même ou à peu près.

Mais pour se rendre au concours, il faut de l'argent, et beaucoup d'argent; et les membres du corps de musique de Beaufort ont fait tant de sacrifices déjà! Heureusement la nécessité engendre les moyens, et ces messieurs ont résolu de donner à la Salle Jacques-Cartier, le 20 du courant, une soirée dramatique et musicale dont les profits sont destinés à payer une partie des dépenses de leur voyage à Montréal.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la résolution de ces musiciens zélés et leur souhaiter une recette en rapport avec leur mérite.

ARRESTATION.—On nous communique ce qui suit: Un individu du nom de Boisvert, de Sorel, prenait des souscriptions dans tout le comté pour le Nouvelliste, et se faisait payer d'avance.

Aujourd'hui, un marchand de St. Roch lui ayant demandé s'il avait une autorisation en forme, il répondit qu'il n'en avait pas. Alors ceux qui avaient souscrits ont exigé que le montant de leurs souscriptions leur fut remis. Ce qu'il fit de suite, lorsqu'il apprit qu'un huissier était chargé de l'arrêter.

Le public doit se mettre sur ses gardes contre ces imposteurs qui viennent lui arracher son argent sous de faux prétextes.

Boisvert a remis l'argent des souscriptions de St. Roch et de Ste. Louise. Il paraît qu'il a collecté vingt à vingt-cinq piastres à l'Islet et autant à St. Thomas.

BONNES RECOMMANDATIONS.—Plus de lumières sur le quai Finlay; des urinoirs sur les marchés; érection d'une barrière à la traverse du chemin de fer rue du Pont et ailleurs, avec un gardien; le plus tôt possible un nouveau Palais de justice; transfert du marché à foire dans une coin du Parc; augmentation de la police de la cité; telles sont les principales recommandations que le Grand Jury a faites dans son rapport.

Nous prions les autorités d'y donner leur attention.

ACCIDENT.—Vers 6 heures, samedi le vapeur St. Antoine, l'un des plus vieux bateaux à vapeur sur le fleuve, a eu un accident.

Il s'est trouvé désemparé et a été obligé de se laisser aller à la dérive, jusqu'à ce que le vapeur Eugénie soit allé à son aide et l'ait ramené au quai Champlain.

GRAND AVANTAGE.—Voulez-vous de la marchandise pour rien! Alors hâtez-vous d'aller chez M. F. Giguère, vis-

à-vis l'Eglise St. Jean, si vous voulez économiser de l'argent dans l'achat de vos marchandises. Nous ne vous en dirons pas davantage; il faut y aller vous-même pour vous en convaincre.

NOUVELLES MARITIMES.—Le navire Glenhaven, qui a hiverné dans le dock Roche, a subi un radoub complet et est sorti du dock hier matin et va prendre un chargement aux estacades Hall.

Le vapeur Rheda est arrivé samedi matin dans le port avec la barque Borghield à la remorque.

Mardi on a introduit l'eau dans le Canal Rideau.

Le Citizen, d'Ottawa, du 2 mai, dit: M. A. McIntosh va expédier aujourd'hui à la chaudière dix barges pour prendre du bois pour Québec.

Samedi, le vapeur Agnes McMahon, partira avec plusieurs barges pour Québec.

ÉBOUÉ.—Le capitaine Campbell, de la barque Edward Cardwell, venant de Greenock, et arrivée dans le port hier, rapporte qu'il a vu une grosse goélette à deux mâts échouée au bout d'en haut de l'Île Verte, et que le vapeur William allait à son secours dans le moment.

NOYÉ EN MER.—Le Capt. McWilliam, de la barque Abbotsford, venant de Greenock et arrivée dans le port, relate ce qui suit:

Le 17 avril, vers 10 heures du soir, pendant une tempête de vent de N. E., lorsque les manœuvres étaient dans le mat de misaine, pour carguer les voiles, un jeune matelot, du nom de Oliver Tait, âgé de 18 ans et natif de Shetland, est tombé du haut d'une vergue dans la mer et n'a pas reparu. La barque filait alors 10 nœuds à l'heure. Dans l'obscurité par le mauvais temps qu'il faisait il a été impossible d'aller à son secours. Signé D. McWilliam, capitaine; J. Flett, second, et J. Dew, charpentier.

FAITS DIVERS

ENCORE UN TRIOMPHE.—Nos amis de St. Hyacinthe célébreront mardi midi le triomphe du gouvernement Joly. MM. Joly, Marchand, Langelier, Bachand et d'autres amis du parti de la réforme adresseront la parole.

Nous espérons avoir un train spécial qui permettra à nos amis de Québec d'assister à cette démonstration.

JOURNAUX DÉFUNTS.—Le Progrès cesse de paraître pour se fusionner avec le Pionnier, de Sherbrooke. La rédaction de cette feuille reste sous le contrôle des deux fondateurs du Pionnier, M. H. C. Cabana et M. L. C. Bélanger.

La publication du Sherbrooke News vient aussi d'être suspendue.

BATTERIE SUR L'ÎLE AUX GRUES.—On parle de stationner une batterie sur l'Île aux Grues pour commander le fleuve au dessus de la Traverse.

MISE A L'EAU.—Samedi matin, M. Russell a mis à l'eau de son chantier à Lévis un magnifique dock flottant, de première classe; il mesure 225 pieds de long sur 52 pieds de large.

Ce dock sera en état de service dans une dizaine de jours.

AIGLE TUE.—Vers trois heures samedi après-midi, un aigle mesurant 6½ pieds d'ailes, vint s'abattre dans une des verges d'un bâtiment au quai de M. Beaulieu, M. Edouard Robitaille, de Notre Dame de Lévis, ayant eu connaissance du fait, alla chercher son fusil et l'abattit du premier coup. On pourra l'acheter en s'adressant à ce monsieur.

LES ORANGISTES.—En réponse à une circulaire du clergé protestant qui leur demandait de supprimer toute procession le 12 juillet prochain, les maîtres des loges orangistes du district et de comtés, à Montréal, ont déclaré que cela ne pouvait se faire.

Les délégués orangistes ont voté 367 pour les processions et 6 contre.

SUICIDE.—Odile Comtois, femme de Dosthée Langevin, de Varennes, vient de se suicider en se pendant, dans un moment d'aliénation mentale.

RARETÉ.—Dans la journée de samedi, à Montréal, vis-à-vis la ville, on a vu un marsouin. C'est la première fois que ce fait se produit depuis 25 ans.

CHAVIRÉ.—On écrit de Winnipeg, 2: Le vapeur Swallow, venant de Selkirk, a chaviré dans la Rivière Rouge, au dessous de Winnipeg, cette après-midi. On a pu sauver 24 passagers; un seul, un Norvégien, s'est noyé.

C'est un coup de vent qui a été la cause de l'accident.

Il n'y avait ni chaloupes ni appareils de sauvetage à bord du vapeur; il se serait perdu beaucoup de monde, si ce n'eût été de la présence d'un bateau à vapeur de York qui était à la remorque du vapeur et qui a pu sauver les passagers. Il faisait un temps orageux, de pluie et de neige. Le vapeur était estimé à \$45,000 et appartenait à Jos. Flanagan.

MARCHE MONÉTAIRE,  
New-York, 10 hs., 6 mai 1878.  
Or, 7/8; Echange Sterling, 86½; Greenbacks, 98½.

E. C. BARROW, Courtier.

Québec, 6 mai 1878.

Montant perçu aux Douanes, le 4 du courant, dans le Port de Québec, \$2,250.82.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL,  
4 mai 1878.

FLEUR.—Recettes 1,745 quarts. Supérieur Extra 6.00 à 6.15; Extra Supérieure 5.70 à 5.75; Fancy 5.30 à 5.35; Extra du Printemps 5.10 à 5.15; Supérieure 4.80 à 4.85; Forte de Boulangers 5.25 à 5.45; Fine 4.20 à 4.30; Middlings 3.75 à 3.90; Recoups 3.15 à 3.40; Sacs Ontario 2.60; Sacs de la Cité (délivré) 2.70.

DENRÉES—Beurre, recettes 87 tinnettes, 14c à 18c. Lard, 13.00 à 13.25.

ALCALIS—Recettes 45 quarts. Potasse 3.92 à 4.00 Perlasse nominal.

NECROLOGIE.

Le 27 avril dernier, avait lieu à la Basilique, les funérailles de Demoiselle Adeline Dionne, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Dieu l'appela à lui à un bel âge de 69 ans, longue vie qu'elle consacra à faire le bien. Elle demeura 37 ans avec son frère, M. Fortuné Dionne, ancien marchand; ce dernier étant devenu veuf, elle avait fait la belle promesse de ne rien épargner pour bien élever les huit enfants que sa belle-sœur lui confia; elle était si bien dévouée pour cette famille qu'elle oubliait même pendant sa longue et souffrante maladie ses douleurs pour les consoler, leur recommander de ne jamais s'écarter du sentier qu'elle leur a montré; dans ce seul sentier, disait-elle, nous pouvons trouver le plus grand de tous les bonheurs.

Aussi on a vu reposer sur sa tombe de jolies couronnes, marqués d'estime et de reconnaissance de la part des personnes pour qui elle sacrifia sa vie, qui pleureront longtemps la grande perte d'une personne pour eux digne du nom de mère. Par sa vie humble et sociale, sa charité presque sans borne, elle avait su attirer l'estime de tous les gens qui ont eu le bonheur de la connaître.

Impossible à la plume de décrire toutes les bonnes œuvres qu'elle a pratiquées pendant son trop court pèlerinage sur la terre, non-seulement dans la personne du pauvre, mais par avoir très souvent contribué à des collectes pour venir en aide aux églises à nisi qu'aux communautés religieuses. Un grand nombre de personnes sont venues auprès d'elle offrir une dernière prière mêlée de larmes, pour le repos de l'âme de celle qui sera longtemps regrettée.

Consolerez-vous, parents et amis, elle a laissé ce monde après avoir reçu tous les secours de la religion, même quelques heures avant sa mort, elle avait le bonheur de recevoir la Sainte Eucharistie. Consolerez-vous, famille éplorée, elle est allée à la haute cueiller la belle couronne qu'elle a méritée. Il est vrai qu'elle était votre mère ici bas, elle est sans doute la même dans le séjour des bienheureux où elle continuera à veiller sur vous et à prier pour vous tous.

UX AMI.

Décès.

À Québec, le 5 du courant, Dame Cécile Fochette, épouse de M. Jean Fiset, âgée de 67 ans. Son service et sa sépulture auront lieu mercredi, le 8 du courant, à 7½ heures du matin, au faubourg St. Jean. Le convoi partira de sa demeure, coin des rues Claire Fontaine et Prévoist. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

À St. Michel de Bellechasse, après quinze jours de maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Sieur Edouard Lacombe, cultivateur. Sa mort laisse un grand deuil pour sa famille et dans sa paroisse où il était très estimé et respecté.

Annonces Nouvelles.

Montambault, Langelier & Langelier  
AVOCATS

No. 105, COTE LAMONTAGNE

BATISSE DE L'EXPRESS.

Québec, 6 mai 1878—1m

A VENDRE

AU BUREAU DE L'ÉVÉNEMENT.

LE CRIME DES FEMMES, par Raoul de Navery ..... 25 centimes.  
PATRIA ..... 75 "  
LE TRESOR DE L'ABBAYE ..... 75 "  
Québec, 6 mai 1878.

MM. SUZOR & TESSIER

AVOCATS

Ont transporté leurs Bureaux au No. 10 rue Bunde deuxième étage de la maison occupée par M. Crémazie, Libraire, vis-à-vis les Bureaux de la Fabrique de Québec.

SUZOR & TESSIER,

Avocats,

No. 10, rue Bunde, Québec.

Cyr. T. Suzor Jules Tessier

Québec, 6 mai 1878 2mp

DEMENAGEMENT.

Le soussigné a transporté son Bureau au No. 28, rue St. Pierre, Québec, au second étage de la bâtisse occupée par Potvin & Carrier, Pharmaciens

ALFRED LEMIEUX,

Syndic Officiel,

Québec, 4 mai 1878—15j

Annonces Nouvelles.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de TROIS et DEMI par cent sur le Fonds Capital payé de cette Institution a été déclaré pour l'année semi-annuelle courante, et qu'il sera payable à sa Maison de Banque en cette Ville, le et après SAMEDI, le PREMIER de JUIN prochain.

Les Livres de Transfert seront fermés du 17 au 31 Mai prochain, les deux jours inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu à la Banque LUNDI, le TROISIEME jour de JUIN prochain. Le Président prendra le fauteuil à MIDI.

J. STEVENSON, Caissier.

Québec, 6 mai 1878-18

GLACE ! GLACE !

Les personnes qui désirent souscrire pour de la GLACE pendant la saison d'été, soit au mois ou pour la saison, sont priées d'envoyer leurs noms et adresses aussitôt que possible.

Des arrangements spéciaux seront faits avec les familles qui résident en dehors des Barrières.

JOHN MUSSON & CIE., En face du Bureau de Poste.

Québec, 6 mai 1878-6m

Emporium de Québec

Le soussigné a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un établissement en

MAGASIN SPÉCIAL

Consistant en tout ce qui regarde

L'HABILLEMENT ET LA TOILETTE DES HOMMES

Au No. 116, rue St. Joseph, St. Roch

Sous le nom de

EMPORIUM DE QUEBEC

On trouve toujours un assortiment considérable des plus HAUTES NOUVEAUTÉS tels que :

Chemises, Poignets, Cois, Cravates, Bretelles, Chaussures, Mouchoirs, dito Soie, Studs pour Chemises et Poignets.

Une plus grande attention sera portée à toutes commandes reçues pour Habilllements soit pour confection ou pour la coupe seulement.

— AUSSI —

Grand assortiment de Valises, Forteman teaux, Capots Imperméables, Parapluies, Cannes, etc., etc.

J. E. CARON, Emporium de Québec,

116, rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 6 mai 1878-2s

DOCTEUR GINGRAS

A transporté son Bureau en face du Terrain des Chars Urbains, rue St. Valier, St. Sauveur.

Québec, 4 mai 1878.

A LOUER.

Quatre Chambres garnies ou non garnies; rue Ste. Famille, No. 21, Haute Ville. Termes faciles. S'adresser à ce Bureau ou à l'adresse ci-dessus.

Québec, 4 mai 1878-6f

B A Z A R

Le Bazar annuel en faveur de l'Œuvre du Patronage des enfants pauvres de Québec, s'ouvrira le 3 JUIN prochain, dans la Maison d'École du Patronage, No. 52, rue St. Georges, faubourg St. Jean.

Les personnes charitables qui désirent venir en aide à cette excellente œuvre, en contribuant à organiser les tables, sont respectueusement invitées à envoyer leurs offres aux Dames dont les noms suivent :

Mesdames Miville-Dechéne, 11, rue Ste. Angèle; Louis Bilodeau, 49, rue Sous-le-Fort; Gustave Gagnon, 8, rue St. Flavien; et Demoiselle Céline Gagnon, 282, rue St. Valier.

La table des rafraichissements sera tenue par Mesdames L. A. Cannon, 18, rue d'Aiguillon; J. Malouin, 25, rue St. Olivier; F. Rinfret, 36, rue d'Aiguillon

Québec, 4 mai 1878.

Le Poème de l'Opéra

"LA DAME BLANCHE"

publié en langues Françaises et Anglaises, et contenant les noms des Artistes qui doivent exécuter cet Opéra à Québec, Mardi, Mercredi et Jeudi prochain.

Prix..... 25 centims. En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique, (Banque d'Épargne.)

Une magnifique Photographie de Mademoiselle MARIETTA HASSANI

Prix { Petit format 25 centims. Grand " 50 " En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 25, rue St. Jean.

Québec, 4 mai 1878.

Annonces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN

Par JACQUES & MURPHY.

MERCREDI ET JEUDI, 8 et 9 MAI.

A leur Salle d'Encan, No. 246, rue St. Joseph, St. Roch

Nous vendrons à la date ci-dessus, une grande quantité de Meubles et Effets de Ménage placés dans nos mains pour être vendus promptement et sans réserve, consistant en Bureaux, Commodes, Sofas et Canapés, Ameublement de Chambres à Coucher, Tables de Centre, Lits double et simple, Lavemains, haïses de Canne, Matelas à Ressorts, courte-pointes Blanches et de Couleurs, Couvertures, une grande quantité de Vaisselle et Verrerie, Coutellerie, Chromos à l'huile, Gravures, Electro-plaqué. Aussi - Une quantité d'Ameublement de Bureau consistant en grande Vitrine en Noyer Noir, Pupitres, etc., etc.

Vente à DEUX heures.

JACQUES & MURPHY, Encanteurs.

Québec, 6 mai 1878.

GRAND AVANTAGE

pour ceux qui veulent économiser de

L'ARGENT.

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'il a acheté plusieurs lots de Marchandises provenant de plusieurs Fonds de Banqueroute qu'il vendra à des PRIX EXTRAORDINAIREMENT BAS, tels que :

Un lot de Chapeaux en Feutre, pour hommes, à 3s, 9d. valant 5s. 6d.

2,000 verges Etoffes à Robes à 12 1/2 cents, valant 20 cents.

2,000 verges Alpaca Noir à 10 cents valant 15 cents

500 verges Flanelle Rouge à 15 cents valant 20 cents.

1,000 verges de Flanelle de Fantaisie à 20 cents valant 35 cents.

2,000 verges Etoffes à Chemises à 7 1/2 cents valant 10 cents.

900 verges Tweeds double largeur à 50 cents valant 70 cents.

Drap Noir, depuis 70 cents la verge.

2,000 verges Indiennes à 5 cents.

Un lot de Gants à 5 cents.

1,000 paires de Bas à 10 cents la paire.

1 ardesun en Caoutchouc à \$1.75 valant \$2.50.

— AUSSI —

Un lot de Tapisserie à 5 sous

Une visite est sollicité

F. GIGUERE, Vis-à-vis l'Eglise.

Coin des rues St. Jean et Claire Fontaine.

Québec, 4 mai 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de

LAROCHELLE & SCOTT, Contracteurs de Chemins de Fer, Faillis.

Le soussigné vendra à l'Encan à son Bureau, No. 28, rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 20 MAI prochain, le stock suivant dans le Chemin de Fer de Lévis et Kennebec, appartenant aux faillis ci-dessus, savoir :

88,226 parts du Chemin de Fer de Lévis et Kennebec de \$10 chacune.

Les conditions seront connues au jour de la vente.

Vente à ONZE heures A. M.

ALFRED LEMIEUX, Syndic.

DERY, ST. AURENT & CIE., Encanteurs.

Québec, 4 mai 1878-3fs

MAISON A LOUER

Au Village Montmagny, on peut avoir deux magnifiques logements (cinq appartements chacun) à raison de \$80 pour six mois, ou cent piastres pour l'année. Cette propriété est située sur les bords de la Rivière du Sud, avec un quai en front qui est une agréable promenade pour les occupants. Maison en briques à trois étages, possédant toutes les améliorations modernes.

S'adresser à

F. X. TALBOT, Eer, N. P., ou à L. FRÉ HET, propriétaire.

Québec, 3 mai 1878-15j.

PROPRIETES A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-à-Pic paroisse de St. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demie de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois-quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser à la

SOC. CONSTRUCTION MUTUELLE, No. 26, rue St. Jacques, B.-V.

Québec, 1er avril 1878.

ENCAN DE MEUBLES

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MARDI, LE 7 MAI

Au No. 253, rue et faubourg St. Jean.

Par encan seront vendus, MARDI, le 7 mai, au No. 253, rue et faubourg St. Jean, tous les meubles et effets appartenant à M. W. WHITLEY, consistant en Piano-Cottage d'6 octaves, en bon ordre, Meubles de Salon, Sideboard, Tapis, Tables à Diner, Sofa, Garde-robe, Commode, Bureau à Toilette, Poêles double et simple, Set de Chambre à Coucher, et une grande quantité d'autres effets.

Le tout vendu absolument sans réserve.

Vente à UNE heure et DEMIE précise.

O. T. LEMIEUX & CIE., Encanteurs

Québec, 3 mai 1878.

GRANDE VENTE D'IMMEUBLES

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

Par ordre de

MM. WURTELE & LORTIE.

Nous avons reçu instruction de vendre à leur Bureau, No. 51, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Basse-Ville,

JEUDI, le 9 MAI

les immeubles de valeur ci après mentionnés situés au centre des affaires et étant les meilleures maisons de location.

1o. Un emplacement situé au faubourg St. Jean, No. 168, rue Richelieu, contenant 26 pieds de front sur 65 pieds de profondeur, désigné sous le numéro 3344 sur le plan et livre de renvoi du Quartier St. Jean, avec une maison dessus construite en brique à feu à deux étages, de 26 pieds par 28 pieds, contenant 10 chambres, avec toutes les améliorations modernes. Cette maison est actuellement louée pour \$132, sans aucune cotisation.

2o. Un emplacement situé dans le Quartier Champlain, en face du Marché Champlain, faisant front sur les deux rues Champlain, étant connu sous le numéro 2276 sur le plan et livre de renvoi pour le dit quartier, avec une maison dessus construite en pierre et en briques à feu, à quatre étages sur la grande rue Champlain, et deux étages sur la petite rue Champlain. Cette maison est actuellement louée \$308

3o. Un autre emplacement situé au Quartier St. Roch, No. 394, rue St. Joseph, près la rue St. Ours, contenant 43 pieds de front sur 58 pieds 9 pouces de profondeur, étant connu sous le numéro 535 sur le plan et livre de renvoi pour le Quartier St. Roch, avec une magnifique maison dessus construite en briques pressées, à trois étages, couverte en métal, contenant un magasin et trois logements de 1ère classe, avec hangar à deux étages et toutes les améliorations modernes. Location annuelle \$450

Vente à ONZE heures précises

On pourra visiter les dites propriétés et obtenir toute information en s'adressant au Bureau de MM. Wurtele & Lortie.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 29 avril 1878.

TROUVÉE

Une certaine somme d'argent a été trouvée dans la rue de la Fabrique, Haute-Ville. La personne qui l'aura perdue devra s'adresser au Révd. M. Lessard, au presbytère St. Roch.

Québec, 3 mai 1878-3fp.

AVIS

Les personnes endettées envers la succession de feu E. C. AREL, de son vivant hôtelier, Cul-de-Sac, Basse-Ville, sont priées de payer sans délai; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession, voudront bien les filer, dûment attestées, au soussigné, qui les règlera.

LEON AREL, 18, Marché Champlain.

Québec, 2 mai 1878-6f.



TELESPHORE DROLET

HORLOGER ET BIJOUTIER

No. 125, Rue du Pont, St. Roch

Tient constamment un assortiment magnifique de Montres, Horloges, Bijouterie de toute sorte, etc.

Il se charge de réparer les Horloges, Montres, Bijoux, etc., avec le plus grand soin.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Québec, 3 mai 1878-1m.

MAGASIN A L'EPREUVE DU FEU A LOUER

S'adresser à

C & W. WURTELE.

Québec, 30 avril 1878-12f

F. BARBEAU,

Peintre-Décorateur, Tapisser, Vitrier et Badigeonneur.

Nouvelle méthode de blanchir les plafonds, sans se servir d'échafauds, ni avoir à enlever les tapis

M. Barbeau changera son domicile au 1er mai prochain, et déménagera de la rue Daubac au No. 8, rue Belleau, la première rue en face des rues St. Valier et Arago.

Québec, 16 avril 1878-2m

SALLE DE MUSIQUE

Directeur ..... C. Lavallée

Régisseur ..... Désiré

Pour trois soirs seulement

MARDI, MERCREDI ET JEUDI, 7, 8 et 9 Mai

LA DAME BLANCHE!

Opéra en 3 actes, musique de Boieldieu

Engagement extraordinaire de

Mlle. MARIETTA HASSANI

Prima Donna du Grand Opéra de Vienne

Assistée de

Mme. FILIATRAULT, Mlle. LAVALLÉE, M. TRUDEL, LEFEBVRE, ABELLE, CHARTRAND,

Chœur et Orchestre de 50 exécutants.

Sièges réservés ..... \$1.25

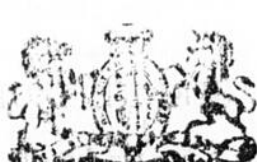
Parterre ..... 1.00

Galleries ..... 0.50

Portes ouvertes à 7.30 heures. Spectacle à 8 heures.

Les billets pour sièges réservés sont en vente chez A. Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean.

2 mai 1878.



COLLEGE MILITAIRE

ROYAL

DE KINGSTON, CANADA

L'examen semi-annuel pour l'admission des cadets à ce Collège, commencera aux quartiers-généraux de chaque district militaire dans lequel résident les candidats, MARDI, le 18 juin, et MARDI, le 17 décembre prochain (1878).

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en s'adressant à l'Adjudant-Général à Ottawa, ou aux Députés-Adjudants-Généraux des districts militaires. On devra envoyer les applications à l'Adjudant-Général, au moins un mois avant la date de l'examen.

Par ordre.

W. POWELL, Colonel, Adjudant Général de Milice,

Quartiers Généraux, } 13 avril 1878. }

2 mai 1878 1s

TERRES A VENDRE PAR ENCAN

A STE. FOYE.

Deux terres situées en la paroisse de Ste. Foye, de 3 et 2 arpents de front respectivement sur 27 arpents de profondeur, avec Maison, Granges, etc., appartenant à J. B. BEDARD, seront vendus au Bureau des Notaires soussignés, MARDI, le 14 de MAI, à DIX heures du matin.

Environ la moitié de la superficie en bois debout. Conditions libérales.

TESSIER & DEJAGE,

No. 19, rue d'Aiguillon.

Québec, 30 avril 1878-jdp

UN HOMME SERIEUX

Demande l'emploi de Commis; il parle les deux langues.

S'adresser à ce Bureau.

Québec, 29 avril 1878-1sp



Avis aux Contracteurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées " Soumission pour le Bureau de Poste de St. Jean, N. B.," seront reçues à ce Bureau jusqu'à LUNDI, le 20 de MAI courant, à MIDI, pour l'exécution et l'achèvement des dites bâtisses.

Les plans, les spécifications, etc., peuvent être vus à ce Bureau, et au Bureau de Matthew Stead, ér., Architecte, St. Jean, N. B., le et à partir LUNDI, le 29 courant, où on obtiendra des blancs de soumission et toutes les informations nécessaires.

Les contracteurs sont notifiés que les soumissions ne seront pas considérées à moins qu'elles soient faites en conformité des blancs imprimés, et dans le cas d'une société, la signature, l'occupation et la résidence de chacun des membres composant la dite société devra être donné.

Afin d'assurer l'exécution fidèle du contrat, des cautionnements seront requis par hypothèque sur bien fonds ou par un dépôt d'argent, sûreté publique ou municipale, parts de banques pour un montant de cinq pour cent sur le coût total du contrat.

A la soumission devra être apposée les noms de deux personnes solvables résidant en la Puissance, voulant bien se porter caution pour la fidèle exécution du contrat par la partie contractante.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse, ni même aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, } Ottawa, 4 mai 1878-4f }

NOUVEAU

Magasin

AU

BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collins

N. GARNEAU

ci devant de la société FYFE & GARNEAU ouvrira un nouvel Etablissement de Nouveautés

LUNDI PROCHAIN, 29 AVRIL.

Québec, 25 avril 1878.

LIQUIDATION DES AFFAIRES.

Le soussigné désire informer ses pratiques et le public en général, qu'il entend liquider ses affaires, et il prend en même temps cette occasion pour leur faire savoir qu'il vendra son fonds de commerce au plus bas prix possible.

N. RIOUX.

Québec, 25 avril 1878-2m

Restaurant Delmonico

Coin des rues St. Pierre, St. Paul et Sault-au-Matlot.

J. T. LEVALLÉE, Propriétaire

M. LEVALLÉE prend cette occasion de remercier ses nombreuses pratiques et ses amis de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux, et leur apprend qu'il vient de faire subir à son établissement des réparations et un nettoyage qui en font un des premiers restaurants de Québec.

Il ouvrira de nouveau LUNDI, le 29 du courant.

Lunch de Midi à 3 heures.

Repas servis à demande de 6 heures à 11 heures P. M.

Menus exquis, Vins délicieux, Liqueurs délectables, Cigares de première qualité.

J. T. LEVALLÉE, Delmonico Restaurant.

Québec, 24 avril 1878.

J. H. BOTTERELL & CIE.,

Manufacturiers de Chaussures

(EN GROS)

RUE ST. VALIER, QUEBEC,

Sont prêts à vendre en lots à la convenance des acheteurs à des conditions faciles tout le stock